



**Organisation régionale de la protection civile
du district Jura-Nord vaudois**

Comité de direction

Préavis n°02/2023 :

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ORPC JNV

**Objet :
Budget de fonctionnement 2024**

Aux Membres
du Conseil intercommunal
de l'ORPC Jura-Nord vaudois

Monsieur le Président,
Mesdames les déléguées et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Le Comité de direction appuyé par le personnel professionnel a élaboré le budget 2024 en se basant sur les comptes 2021 et 2022 de l'ORPC JNV et en tenant compte des besoins connus pour 2024.

Le budget a été établi sur la base d'une population estimée à 95'500 habitants pour le district.

Le tableau ci-dessous détaille les principaux postes du budget qui ont été modifiés par rapport au budget 2023 et/ou aux comptes 2022.

| N° de compte | Remarques et détails |
|--------------|---|
| 10.3001 | Le budget a été revu légèrement à la hausse en raison de la fonction du président du CoDir à la fonction de président de l'assemblée vaudoise des présidents. Le projet de réorganisation de la Protection civiles vaudoise (projet Tetris) engendre beaucoup de travail. Une participation du fond cantonal pour cette fonction est prévue pour un montant de 5'000 CHF annuel, qui comprend également le travail du secrétariat, assumé par l'ORPC de Morges. |
| 11.3011 | Le montant comprend les annuités prévues selon les contrats de travail, ainsi que le renchérissement qui sera décidé par le Conseil d'Etat en automne prochain, sachant que notre ORPC se base sur la grille salariale de l'Etat de Vaud. |
| 11.3091 | Le remplaçant du commandant est en train de suivre une formation en leadership qui va se poursuivre en 2024. Plusieurs journées de formation sont prévues, notamment avec la journée technique de la Fédération suisse de la Protection civile. |
| 66.3112 | Deux PC portables vont être achetés, et le logiciel comptable Crésus va être mis à jour. |
| 66.3114 | Il est prévu d'acheter une tente de protection qui sera utilisée pour l'instruction et l'engagement. |
| 66.3115 | Il est prévu de changer un véhicule en 2024. En fin de préavis un tableau résume la situation du parc automobile de l'ORPC. |
| 66.3118 | Dans ce poste il est prévu d'acheter des casques et pantalons pour le travail avec des tronçonneuses et des coussins de levage. |
| 66.3136 | Des pneus devront être changés sur certains véhicules. |
| 66.3141.3 | Il s'agit de la contribution au fond cantonal dont le montant proposé par le SSCM pour la nouvelle législature cantonale est de 6.50 CHF/hab. comme la précédente législature. L'Assemblée des présidents a statué en septembre 2023 pour la législature cantonale, ce qui a été confirmé par le Conseil d'Etat. |

| | |
|-------------------|--|
| 66.3161 | L'augmentation est liée au nouveau loyer de la base opérationnelle qui sera en fonction en principe en janvier 2024. Le coût est légèrement supérieur aux prévisions car le contrat de bail commercial est soumis à la TVA. |
| 66.3163 | Il s'agit des nouvelles conventions de location qui ont été revues entre 2022 et 2023. |
| 66.3185.1 | Il s'agit des indemnités horaires, à la suite des IFC et aux ISU, versées aux astreints, ainsi que les indemnités d'officier de piquet de la milice. Ces montants sont intégralement payés par le Canton (ISU et piquet) ou par les demandeurs de prestation (IFC). Contrepartie 66.4380 (indemnités de piquet) et 66.465 (facturation des IFC). |
| 66.3220 & 66.3311 | Il s'agit de l'amortissement et des intérêts prévisionnels du préavis 4/2022 de la base opérationnelle sur une année. |
| 66.3650 | Ce poste a été créé afin d'être plus transparent sur les montants que paient l'ensemble des communes pour des manifestations. Ceci découle de l'entrée en vigueur d'une directive interne qui permet de traiter les demandes d'exonérations pour les IFC. |
| 66.4380 | Indemnités des officiers de piquet de milice versées par le Canton. Le montant est intégralement reversé aux astreints (contrepartie 66.3185.1). |
| 66.4519 | Il s'agit des frais d'entretien pris en charge par la Confédération. Cette dernière entre en matière lorsque les montants sont supérieurs à 1'000.- CHF (par cas). |
| 66.4650 | Plusieurs manifestations sont déjà planifiées. Les décisions finales quant à la participation de notre ORPC n'ont pas encore été validées. |

Situation sur le parc des véhicules de l'ORPC JNV :

| Type de véhicule | Plaque | Mise en circulation | KM au 30 juin 2023 |
|------------------------|------------|---------------------|--------------------|
| Opel Vivaro | VD 181 237 | 09.09.2010 | 111'145 km |
| Opel Vivaro | VD 323 848 | 07.10.2015 | 57'706 km |
| Fiat Ducato | VD 333 807 | 01.03.2012 | 127'449 km |
| Opel Vivaro | VD 396 393 | 08.02.2016 | 45'243 km |
| Opel Vivaro | VD 484 657 | 27.11.2012 | 81'714 km |
| Opel Vivaro | VD 484 772 | 09.05.2017 | 52'053 km |
| Opel Vivaro (matériel) | VD 491 569 | 09.01.2013 | 79'292 km |
| Nissan Navara | VD 507 853 | 19.06.2015 | 47'179 km |
| Dacia Duster 4x4 | VD 550 426 | 05.06.2020 | 29'063 km |
| Nissan Navara | VD 614 924 | 11.01.2022 | 6'639 km |

Le tableau ci-dessous met en évidence l'évolution du coût par habitant entre le budget et les comptes :

| CHF / habitant | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|
| Nb. habitants | 92'073 | 92'740 | 93'162 | 95'700* | 95'000* | 95'000* | 95'500* |
| Budget | 17.41 | 17.40 | 18.27 | 18.08 | 18.32 | 18.66 | 19.35 |
| Comptes | 17.11 | 17.33 | 18.14 | 18.00 | 18.16 | -- | -- |

(*) estimations faites au moment des différents budgets. Au 31 décembre 2022, la population du district était de 94'580 habitants.

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les déléguées et Messieurs les délégués, de bien vouloir accepter la proposition suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ORPC district Jura-Nord vaudois,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis du Comité de direction,
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances,

décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2024 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de direction, dans sa séance du 5 juillet 2023, pour être soumis au Conseil intercommunal.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal, nos salutations les plus distinguées.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Pierre-Alain Lunardi



La Secrétaire :



Myriam Deriaz

Annexe : budget de fonctionnement 2024